

Aides financières à l'accueil extra-familial pour enfants : bilan après six années

Les aides financières à l'accueil extra-familial pour enfants répondent toujours à un grand besoin : l'année dernière, 351 nouvelles demandes ont été enregistrées, ce qui est un record, à l'exception de la première année suivant l'entrée en vigueur. Au total, sur les 1'686 demandes enregistrées, 1196 ont définitivement été accordées, et 127 autres sont encore en cours de traitement. Ainsi, la Confédération soutient la création de près de 24'000 nouvelles places d'accueil. Ceci correspond à une augmentation de près de 50% de l'offre d'accueil estimée.

La loi fédérale sur les aides financières à l'accueil extra-familial pour enfants est entrée en vigueur il y a six ans, le 1^{er} février 2003. Depuis lors, 1'686 demandes ont été déposées à l'OFAS (état au 1er février 2009).

• Demandes présentées

816 demandes concernent des structures d'accueil collectif de jour, 756 des structures d'accueil parascolaire et 114 des structures coordonnant l'accueil familial de jour. 70% des demandes émanent d'organismes privés, 30% de collectivités publiques. 68% concernent la création de nouvelles structures, 32% l'augmentation d'offres déjà existantes. 74 % des demandes enregistrées proviennent de Suisse alémanique, 26 % de Suisse romande et du Tessin. Le canton de Zurich a déposé le plus grand nombre de demandes.

• Etat de traitement des demandes

Sur les 1'686 demandes déposées jusqu'à présent, 1196 demandes ont été approuvées, 127 demandes sont encore en traitement. 183 demandes ont dû être rejetées car elles ne remplissaient pas les conditions légales et 180 demandes ont été retirées par les requérants. Le nombre de refus par année a énormément diminué, grâce à un intensif travail d'information et de conseil de la part de l'OFAS. Ainsi, alors que la première année 101 demandes étaient refusées, seules 11 demandes l'ont été au cours de cette sixième année.

• Demandes approuvées

Parmi les 1'196 demandes approuvées, 583 concernent des structures d'accueil collectif de jour, 528 des structures d'accueil parascolaire et les 85 dernières des structures coordonnant l'accueil familial de jour. Ces demandes favoriseront la création de 21'502 nouvelles places : 11'195 pour l'accueil collectif de jour et 10'307 pour l'accueil parascolaire. 27% des demandes approuvées proviennent de Romandie et du Tessin. La part des places créées dans ces régions est de 34%, car les institutions sont tendanciellement plus grandes dans les cantons latins qu'en Suisse alémanique. Dans les cantons de Bâle-Ville, Zürich, Zoug, Vaud et Genève, la part des nouvelles places d'accueil créées est plus que proportionnelle à la distribution des habitants de 0 à 16 ans. Si toutes les demandes encore non finalisées étaient acceptées, 23'757 nouvelles places au total bénéficieraient des aides financières de la Confédération. En ce qui concerne les structures coordonnant l'accueil familial de jour, la plupart des demandes concernent la formation et le perfectionnement et dans 11 cas, des projets destinés à améliorer la coordination et la professionnalisation de l'accueil.

Sur les 1'196 demandes approuvées, 599 ont déjà été clôturées¹, c'est-à-dire que les aides financières ont déjà été décomptées pour toute la durée de la période d'allocation. 10'114 places ont ainsi été créées, dont 6'035 en structures d'accueil collectif de jour et 4'079 en structures d'accueil extrascolaire. Au total, des aides financières pour un total de 58.7 Mio ont été versées.

¹ Ce chiffre ne tient pas compte de 28 demandes qui avaient été approuvées, mais dont l'offre d'accueil prévue n'a pas du tout démarré ou a été arrêtée après une courte période.

- **Montants engagés**

Pour le financement des aides financières, le Parlement a accordé deux crédits d'engagement pour un montant total de 320 millions de francs. Pour les 1'196 demandes approuvées, un montant de 127 millions de francs sera engagé. Au 31.12.2008, 84 Mio avaient d'ores et déjà été payés. Si les 127 demandes encore en traitement pouvaient être acceptées, un montant supplémentaire de 15 Mio serait engagé.

- **Occupation des places d'accueil**

Le montant des aides financières dépend principalement du nombre de nouvelles places créées et de leur occupation. Le taux d'occupation des institutions varie considérablement. Durant la dernière année de contribution, en moyenne les trois quarts des places des crèches nouvellement créées sont occupées, de même que 62% des places des nouvelles structures d'accueil extrascolaire. Pendant la première année de contribution, pour soutenir la phase de croissance, non seulement les places occupées, mais également les places non occupées sont prises en considération pour le calcul des aides financières. Pour cette raison, la part effectivement allouée de l'aide financière maximale possible est souvent plus élevée la première année que la deuxième ou troisième année. Pour les structures d'accueil collectif de jour existantes qui ont augmenté leur offre, 85% de l'ensemble des places sont occupées la dernière année. Après soustraction des places préalablement existantes, 63% des nouvelles places sont occupées. Pour les structures d'accueil extrascolaire existantes qui ont augmenté leur offre, 64% de l'ensemble des places, respectivement 37% des nouvelles places sont occupées la dernière année.

- **Données pour l'évaluation**

Dans les documents pour le décompte des aides financières, les institutions fournissent également des informations sur les enfants accueillis, le personnel et les tarifs. Le dépouillement de ces données donne les résultats suivants :

Structures d'accueil collectif de jour : L'accueil concerne principalement les enfants âgés entre 2 et 4 ans (57%) et ceux âgés de moins de 2 ans (32%). Un tiers des enfants fréquentent la structure d'accueil collectif de jour deux jours par semaine, un bon 20% 1 jour et un autre 3 jours. 63% des enfants sont accueillis à la journée, et 34% à la demi-journée, l'accueil à l'heure étant très rare. Pour le personnel, la part des apprentis/stagiaires est toujours élevée, ceux-ci occupant presque un tiers des postes. En tout, 42% des employés ne disposent pas (encore) d'une formation spécifique. Presque trois institutions sur quatre fixent les tarifs en fonction des revenus. Toutefois, il est intéressant de relever que seuls 55% des enfants accueillis y paient un tarif réduit. Bien que la plupart des crèches ne soient pas occupées à 100% pendant la durée des aides financières, une bonne moitié d'entre elles dit ne pas pouvoir répondre favorablement à toutes les demandes. Les principales raisons sont l'âge des enfants (surtout manque de places d'accueil pour les bébés) et des plages horaires offertes « inadéquates » (pas de place disponible les jours désirés).

Structures d'accueil parascolaire : Presque la moitié des enfants accueillis sont âgés de 7 à 10 ans, un bon quart ont moins de 7 ans (jardin d'enfants), 20% sont âgés de 10 à 12 ans. Les enfants plus âgés (14-16 ans) sont très rares. Un bon tiers des enfants sont accueillis 1 jour par semaine, un quart 2 jours par semaine. 59% des enfants sont présents 1 bloc horaire, 28% 2 et 13% 3 blocs horaires par jour. 43 % des employés ne disposent pas d'une formation spécifique. Comme pour les structures d'accueil collectif de jour, presque les trois quarts des institutions fixent les tarifs selon les revenus. Un tarif réduit n'y est toutefois appliqué que pour 60% des enfants accueillis.

Projets pilotes pour l'introduction de bons de garde

Grâce à la modification de l'ordonnance entrée en vigueur le 1er octobre 2007, des projets pilotes pour l'introduction de bons de garde peuvent désormais être soutenus. La Confédération peut accorder des aides financières à des projets pilotes au sein desquels des bons pour la garde des enfants en structure d'accueil collectif de jour seront remis à des particuliers. Les cantons et les communes qui mènent des projets pilotes en ont la responsabilité de la mise en place et de la conduite. Avec l'introduction de bons de garde, les parents devraient être directement au bénéfice des subventions (financement des personnes), et ainsi être libres d'acheter les prestations de garde de leur choix. Dans le cadre d'un système de bons de garde, le passage d'un financement de l'offre à un financement des personnes devrait soutenir la concurrence entre les fournisseurs de services et amener une nouvelle dynamique dans le système de l'accueil extra-familial pour enfants en âge préscolaire. Ceci devrait conduire à une augmentation de l'offre en places d'accueil et avoir une influence positive sur la qualité et les prix.

La Ville de Lucerne va introduire les bons de garde dans le cadre d'un projet pilote dès le 1er avril 2009. Tous les enfants d'âge préscolaire et domiciliés en Ville de Lucerne qui bénéficient d'une place d'accueil ont en principe droit à un bon de garde. L'accueil doit avoir lieu dans une crèche autorisée par la Ville à participer au système des bons de garde, ou par le biais d'une structure de coordination de l'accueil familial de jour autorisée. La valeur du bon dépend du niveau d'activité professionnelle et du revenu des parents. L'argent est payé directement aux parents, qui de leur côté paient l'entier du coût de l'accueil à l'institution. La Confédération soutiendra financièrement ce projet innovant. Pour ce faire, l'OFAS a conclu avec la Ville de Lucerne un contrat de prestations prévoyant un coût maximum de 2.5 Mio. On trouve de plus amples informations sur ce projet pilote à l'adresse : <http://www.stadtluern.ch/default.aspx?pageid=2522>.

D'autres communes et cantons sont aussi intéressés à l'introduction d'un système de bons de garde. Comme la refonte d'un système de subventionnement implique la prise en compte de nombreux aspects, ces communes et cantons se trouvent encore en phase de préparation.

Perspective

En décembre 2008, l'OFAS a donné mandat pour une évaluation, laquelle doit principalement étudier la question de la durabilité des aides financières (les structures d'accueil qui avaient été soutenues financièrement existent-elles encore, comment se financent-elles depuis la suppression des aides financières, l'offre a-t-elle été modifiée etc.). Au surplus, elle doit étudier si des activités favorisant durablement la création de places d'accueil ont été mises en place par les cantons et les communes. Les premières réponses concernant la question de la durabilité sont attendues pour mai 2009.

La commission de la science, de l'éducation et de la culture du Conseil national a déposé une motion concernant le programme d'incitation financière le 21.08.2008 (08.3449) demandant une révision de la loi. La loi actuelle doit rester en vigueur jusqu'à la promulgation de cette nouvelle base légale. En date du 12.12.2008, le Conseil fédéral a proposé au Parlement d'accepter la motion. Le Parlement traitera la motion au cours de la session de printemps (Premier Conseil).

Annexe: Données statistiques

Données statistiques (Etat au 1er février 2009)**Nombre de demandes déposées: 1'686****Répartition par type d'accueil :**

Structures d'accueil collectif de jour	816 (48%)	554 nouvelles structures	262 augmentations de l'offre existante
Structures d'accueil parascolaire	756 (45%)	515 nouvelles structures	241 augmentations de l'offre existante
Accueil familial de jour	114 (7%)	89 formations et perfectionnements	25 projets

Répartition par organisme :

	Nombre de demandes	en %
Organismes privés	1172	70%
Collectivités publiques	514	30%

Répartition cantonale des demandes :

Canton	Nombre de demandes déposées	Nombre de demandes approuvées
AG	112	77
AI	3	3
AR	8	5
BE	182	127
BL	45	29
BS	60	45
FR	55	41
GE	51	38
GL	9	8
GR	25	19
JU	15	10
LU	86	56
NE	46	28
NW	7	5
OW	2	1
SG	96	72
SH	16	12
SO	37	22
SZ	19	13
TG	44	32
TI	64	40
UR	3	2
VD	150	117
VS	58	44
ZG	42	31
ZH	451	319
TOTAL	1'686	1'196

Annexe

Etat de traitement des demandes :

	Nombre de demandes
Approuvé	1'196
En examen	127
Rejeté	183
Retiré	180

Motifs pour le rejet des demandes :

	Nombre de demandes
Forme juridique incorrecte	34
Aucune nouvelle place d'accueil ou en nombre insuffisant	60
Demande transmise hors délais	63
Autres motifs	26

Nombre de nouvelles places d'accueil planifiées :

(demandes rejetées et retirées non comprises)

Structures d'accueil collectif de jour	12'406 nouvelles places
Structures d'accueil parascolaire	11'351 nouvelles places
Total	23'757 nouvelles places

Demandes approuvées :

	Nombre de demandes	Nombre de nouvelles places créées
Structures d'accueil collectif de jour	583	11'195
Structures d'accueil parascolaire	528	10'307
Accueil familial de jour	85	--
Total	1'196	21'502
Dont déjà clôturées	599	10'114

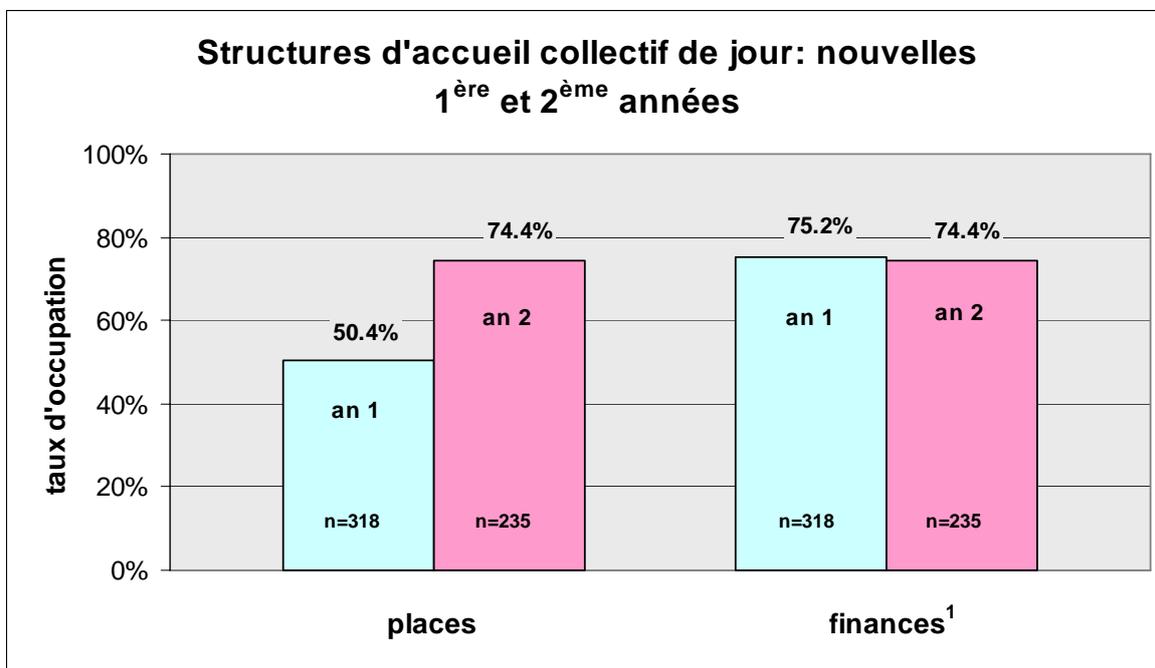
Nombre de places d'accueil créées par année d'ouverture :

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	Total
Structures d'accueil collectif de jour	1'638	1'385	1'737	1'949	2'367	1'976	173	11'225
Structures d'accueil parascolaire	1'237	1'679	1'465	1'535	1'914	2'465	13	10'307
Total par année	2'875	3'064	3'202	3'484	4'281	4'441	186	21'532

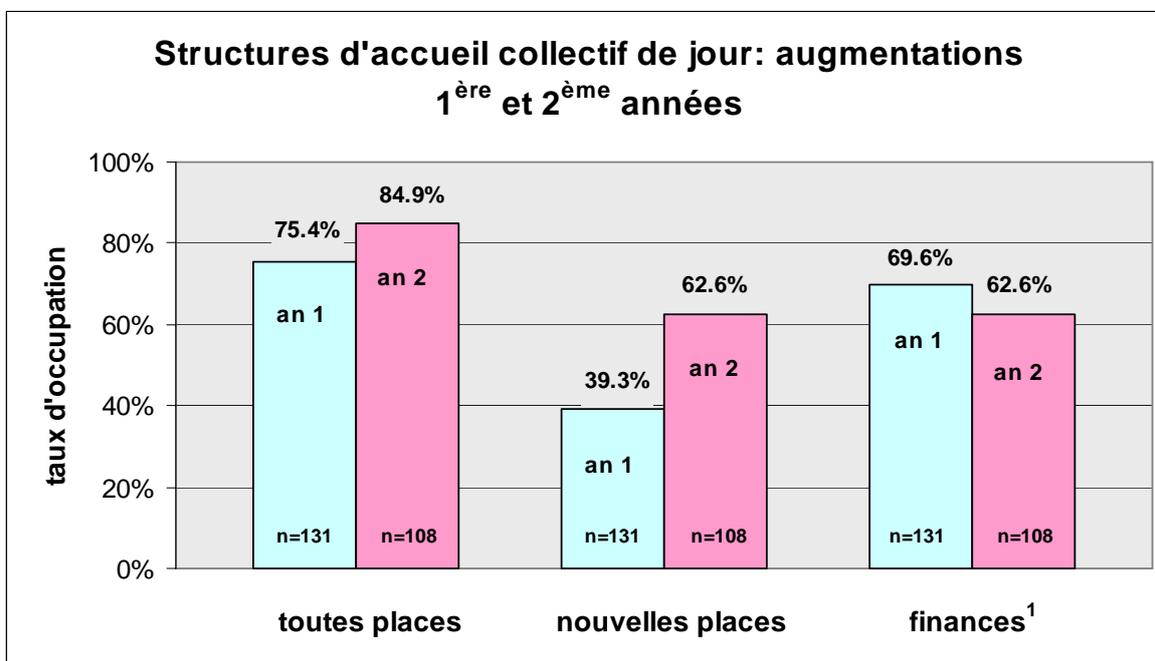
Montants engagés :

	Nombre de demandes	Engagements (montant total maximum)
Demandes au total (demandes rejetées et retirées non comprises)	1'323	142 Mio.
Dont déjà approuvées	1'196	127 Mio.
Dont déjà payés		84 Mio.

Taux d'occupation selon données des décomptes : Structures d'accueil collectif de jour

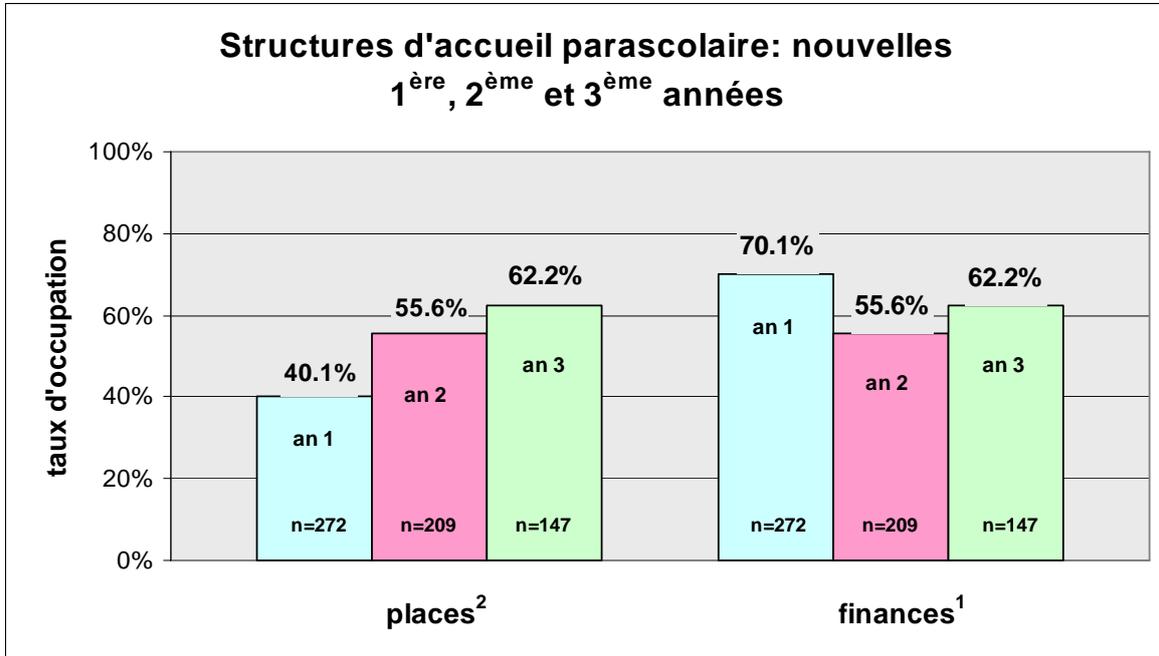


1 Part du montant maximum possible des aides financières

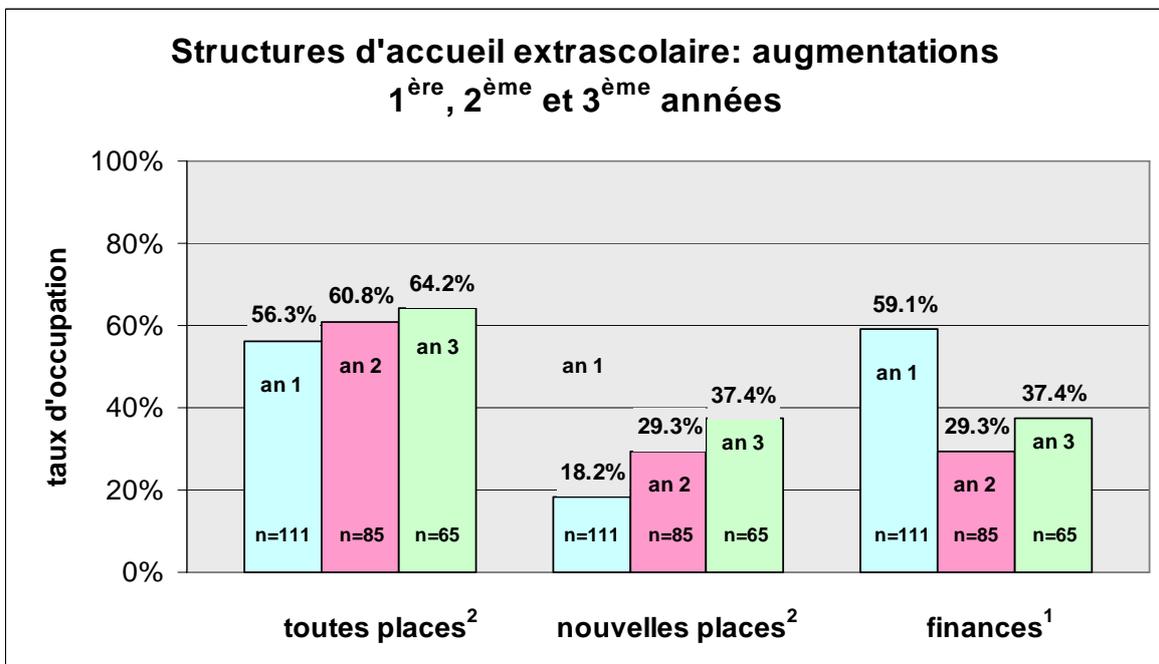


1 Part du montant maximum possible des aides financières

Taux d'occupation selon données des décomptes : Structures d'accueil parascolaire



- 1 Part du montant maximum possible des aides financières
- 2 Places pondérées (annexe 2 ch. 2 de l'ordonnance sur les aides financières à l'accueil extrafamilial pour enfants)



- 1 Part du montant maximum possible des aides financières
- 2 Places pondérées (annexe 2 ch. 2 de l'ordonnance sur les aides financières à l'accueil extrafamilial pour enfants)

Répartition des demandes acceptées et des nouvelles places selon les cantons

canton	demandes acceptées		nouvelles places accueil collectif de jour		nouvelles places accueil parascolaire		nouvelles places total		population 0 - 16 ans	
	nombre	en %	nombre	en %	nombre	en %	nombre	en %	nb absolu	en %
AG	77	6.4%	637	5.7%	564	5.5%	1'201	5.6%	106'794	7.8%
AI	3	0.3%	0	0.0%	10	0.1%	10	0.0%	3'322	0.2%
AR	5	0.4%	20	0.2%	81	0.8%	101	0.5%	10'037	0.7%
BE	127	10.6%	1'010	9.0%	552	5.4%	1'562	7.3%	162'915	12.0%
BL	29	2.4%	179	1.6%	183	1.8%	362	1.7%	45'400	3.3%
BS	45	3.8%	362	3.2%	777	7.5%	1'139	5.3%	25'717	1.9%
FR	41	3.4%	349	3.1%	231	2.2%	580	2.7%	54'545	4.0%
GE	38	3.2%	1'509	13.4%	0	0.0%	1'509	7.0%	81'708	6.0%
GL	8	0.7%	28	0.2%	95	0.9%	123	0.6%	7'044	0.5%
GR	19	1.6%	98	0.9%	167	1.6%	265	1.2%	32'785	2.4%
JU	10	0.8%	99	0.9%	39	0.4%	138	0.6%	13'811	1.0%
LU	56	4.7%	347	3.1%	326	3.2%	673	3.1%	69'033	5.1%
NE	28	2.3%	198	1.8%	265	2.6%	463	2.2%	32'110	2.4%
NW	5	0.4%	30	0.3%	25	0.2%	55	0.3%	7'403	0.5%
OW	1	0.1%	10	0.1%	0	0.0%	10	0.0%	6'875	0.5%
SG	72	6.0%	350	3.1%	658	6.4%	1'008	4.7%	89'556	6.6%
SH	12	1.0%	115	1.0%	122	1.2%	237	1.1%	12'235	0.9%
SO	22	1.8%	134	1.2%	141	1.4%	275	1.3%	43'886	3.2%
SZ	13	1.1%	84	0.7%	59	0.6%	143	0.7%	27'323	2.0%
TG	32	2.7%	203	1.8%	351	3.4%	554	2.6%	45'930	3.4%
TI	40	3.3%	497	4.4%	297	2.9%	794	3.7%	52'729	3.9%
UR	2	0.2%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	6'605	0.5%
VD	117	9.8%	1'648	14.7%	1'192	11.6%	2'840	13.2%	130'649	9.6%
VS	44	3.7%	374	3.3%	499	4.8%	873	4.1%	53'860	4.0%
ZG	31	2.6%	253	2.3%	248	2.4%	501	2.3%	20'453	1.5%
ZH	319	26.7%	2'691	24.0%	3'428	33.3%	6'119	28.4%	218'449	16.0%
TOTAL	1'196	100.0%	11'225	100.0%	10'307	100.0%	21'532	100.0%	1'361'174	100.0%